IRON MOUNTAIN CANADA

AVIS D'ACCESSIBILITÉ POUR L'ONTARIO

Iron Mountain Canada (la « Société ») s'engage à répondre aux besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans des délais raisonnables. Le présent avis décrit l'engagement de la société à répondre aux exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Disponibilité des documents relatifs à l'accessibilité

Le plan d'accessibilité pluriannuel de l'entreprise est disponible sur son site Web. La Politique d'accessibilité de la Société et la Politique de normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (y compris les politiques de la Société en matière d'utilisation d'animaux d'assistance et de personnes de soutien, d'interruptions temporaires, de rétroaction et de formation aux services à la clientèle) sont aussi à la disposition du public dans les locaux de la Société. Ces documents sont également disponibles sur demande.

Disponibilité et format des documents

La Société fournira ou prendra des dispositions pour fournir, sur demande, aux personnes en situation de handicap des formats et des supports de communication accessibles, dans des délais raisonnables en prenant en compte les besoins de ces personnes en matière d'accessibilité du fait d'un handicap, et ce sans coût additionnel. La Société consultera la personne requérante pour déterminer ses besoins en matière d'accessibilité ainsi que les supports ou les formats appropriés.

Processus de rétroaction

La Société permet au public de donner son avis concernant les services fournis aux personnes en situation de handicap. Les processus de rétroaction de la Société sont disponibles sur demande dans des formats et sur des supports de communication accessibles.

Aménagements lors du recrutement

Des aménagements sont disponibles pour les candidats en situation de handicap lors des processus de recrutement de la Société.